

### **Réaménagement du carrefour et de la piste cyclable à l'intersection des RD943 et 957 Commune de Mastaing**

Gestionnaire de près de 4 500 kilomètres de routes, le Département du Nord agit chaque jour pour les rendre plus sûres et confortables.

A compter du lundi 25 octobre et pour une durée d'un mois (sous réserve des conditions climatiques), le Département du Nord entreprendra des travaux de réaménagement du carrefour et de la piste cyclable à l'intersection des RD943 et 957, sur la commune de Mastaing.

Ces travaux ont pour objectif de renforcer la sécurité en modifiant la géométrie du carrefour mais aussi d'assurer une continuité cyclable entre les RD943 et 957 en sécurisant l'itinéraire pour les cyclistes.

#### **Organisation des travaux :**

Fermeture à la circulation de la voie communale « chemin d'Emerchicourt » à Mastaing : prendre la RD49 (rue Condorcet, rue Condorcet Prolongée) pour rejoindre la RD943 (route Nationale)

Fermeture à la circulation de la RD957 depuis son intersection avec la RD205 (rue d'Azincourt) à Emerchicourt jusqu'au carrefour RD957/RD943.

Une déviation sera mise en place :

- Pour les usagers en provenance de Somain :  
Depuis le giratoire RD957/RD645, prendre la RD645 (route de Douai) en direction d'Aniche (rue du Général Delestraint, rue Delforge) jusqu'au giratoire RD645/RD943, prendre la RD943 (boulevard Paul Vaillant Couturier, boulevard Drion, boulevard de la République) pour rejoindre Mastaing (route nationale).
- Pour les usagers en provenance de Mastaing :  
Depuis la RD943 (route Nationale), poursuivre sur la RD943 en direction d'Aniche (boulevard de la République, boulevard Drion, boulevard Paul Vaillant Couturier) jusqu'au giratoire RD943/RD645, prendre la RD645 (rue Delforge, rue du Général Delestraint) en direction de Somain pour rejoindre le giratoire RD945/RD957.

**Montant des travaux :** 118 000 euros entièrement financés par le Département du Nord.

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBTP en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux ont également suivi un protocole visant à assurer la sécurité de tous.